

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil-vingt-un, le dix-sept septembre à 20h15, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en la salle Marie Curie afin de pouvoir respecter les gestes barrières et distanciation préconisés dans la lutte contre la Covid-19, sans public, sous la présidence de Mr Yann GREGOIRE, Maire.

Etaient présents : Mmes HUSSON Sandra ; VAILLANT Anne ; SIKORZINSKI Julie ; POMMIER Laurence
MM MAZUEL Julien ; M. ROGER Julien ; LE BOUËDEC Olivier ; MAGET Thierry ; DEWOLF Kévin
(arrivé en retard ne participe pas au vote du point 1-Contrat).

Etaient absents : Mme GREGOIRE Cathy (pouvoir à Anne VAILLANT).

Secrétaire de séance : Mme Julie SIKORZINSKI DATES DE CONVOCATION : 08/09/2021 - AFFICHAGE : 24/09/2021

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé et l'ordre du jour est abordé.

Contrat d'acquisition de logiciels et de fourniture et prestations de services Ségilog Berger-Levrault – années 2021 à 2024

Après avoir été informé de l'arrivée à échéance du contrat « logiciels métiers » et avoir entendu la proposition contractuelle de la société Berger-Levrault ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

* d'accepter la proposition commerciale 2021.06.0960.08.000M00.001539 faite par la société Ségilog Berger-Levrault, au coût annuel suivant pour le contrat 2021 – 2024 :

- « Cession du droit d'utilisation » : 1494.00€ HT
- « Maintenance – Formation » 166.00€ HT

* d'accepter le contrat NCLS00006 concernant la mise à disposition du connecteur BL Connect 2021 – 2024 : 40.745€ HT,

* de charger le maire de signer les documents en rapport,

* d'inscrire les montants au budget.

RESULTATS DU VOTE

| | |
|--------------|--------------------------|
| Pour : | 10 (M DEWOLF pas arrivé) |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Participations2 aux CLSH pour l'année 2021

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les participations suivantes pour l'année 2021 :

Compte 6574 :

| | |
|---------------------------------|---------|
| *CLSH de Nouvion-sur-Meuse : | 724.50€ |
| *CLSH Les Francas de Donchery : | 67.50€ |

Compte 657348 :

| | |
|------------------|---------|
| *CLSH de Lumes : | 144.00€ |
|------------------|---------|

Compte 657358 :

| | |
|---|--------|
| *CLSH du Syndicat du Balcon des Sources : | 22.50€ |
|---|--------|

Ouvre les crédits correspondants au Budget.

RESULTATS DU VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

**Aide au Transport accordées aux familles
Année 2021-2022**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire rappelant la convention transport avec la CTCM et la décision du Conseil Municipal de rembourser aux familles des enfants scolarisés de Vrigne-Meuse le reste à charge ou une participation :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote une aide au transport sur les abonnements SNCF étudiant, de la manière suivante :

Compte 658822 :

| FAMILLE | ENFANT | TYPE | MONTANT AIDE AU TRANSPORT |
|-------------|--------------|------|---------------------------|
| GALLOY Eric | GALLOY Lison | SNCF | 100.00 € |

Ouvre les crédits correspondants au Budget.

| RESULTATS DU VOTE | |
|-------------------|----|
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Remboursement de caution FP Bâtiment

Après rappel de la demande de résiliation de Bail sollicitée par M FALDUTO représentant de l'Ets FP Bâtiment (courrier du 19/05/2021) et justifié par une opportunité de développement avec nécessité de déménager,

Et ayant constaté le caractère très satisfaisant de l'état des lieux de sortie réalisé le 03/09/2021 et valant convention de résiliation amiable entre les parties ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de charger le Maire de de procéder au remboursement intégral de la caution de 850€ au profit des Ets FP Bâtiment.

| RESULTATS DU VOTE | |
|-------------------|----|
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Remboursement de location de la salle des fêtes – Covid19

Après rappel des circonstances et des divers reports envisagés pour les locations suivantes :

*Du 18/03/2020 – versé 30€ par M MME LUKAS Clémence,

*Du 20 au 23/03/2020 – versé 150€ par M MME DE BARQUIN Jean-Baptiste,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

* charge le Maire de faire procéder au remboursement des dites sommes versées pour ces locations non réalisées,

* inscrit les montants au budget.

| RESULTATS DU VOTE | |
|-------------------|----|
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

SPL XDEMAT Avenant à la Convention de prestation intégrée : XParaph Option Payante

Le Maire expose son projet d'étendre le recours à la dématérialisation pour l'administration communale.

Dans ce cadre il propose l'adhésion à un avenant à la convention de prestations intégrée avec la SPLXDémat pour la signature électronique des courriers et documents courants.

Le Conseil municipal, après examen, décide :

* l'adhésion à l'option payante de la solution XParaph proposée par la SPL XDémat au tarif annuel de 20€ HT,

* de charger le Maire de signer tout document en rapport.

RESULTATS DU VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

SPL XDEMAT Avenant à la Convention de prestation intégrée : XCésar

Le Maire poursuit l'exposé de son projet d'étendre le recours à la dématérialisation pour l'administration communale.

Dans ce cadre il propose l'adhésion à un avenant à la convention de prestations intégrée avec la SPL XDémat pour l'envoi de courrier électronique simple avec suivi ou en recommandé non qualifié à destination des particuliers et entreprises, notamment valant notification de décision (dans le domaine de l'urbanisme principalement).

Le Conseil municipal, après examen, décide :

* l'ajout, à la convention de prestation intégrée, de la solution XCésar :

- sans contrepartie financière pour l'envoi avec suivi de mail classique,
- sans contrepartie financière pour l'envoi avec accusé réception électronique pour les 50 premiers envois annuels et dans la limite de 1Go,
- pour le tarif de 10€ HT par tranche de 50 envois annuels et ou de 1Go.

* de charger le Maire de signer tout document en rapport.

RESULTATS DU VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 10 |
| Contre : | 1 |
| Abstention : | 0 |

Examen du rapport de gestion de gestion du Conseil d'Administration SPL XDEMAT 2020

Le Maire expose que par délibération du 10/11/2014 la commune de VRIGNE-MEUSE est devenue actionnaire de la société SPLXDémat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa neuvième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale. Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPLXDémat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

| RESULTATS DU VOTE | |
|-------------------|----|
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Création d'un nouveau Tarifs à compter du 1^{er}/10/2021

Le Maire rappelle les tarifs 2021 pour la location de la salle « Marie Curie » et propose, pour donner suite aux délibérations et décisions concernant la signature d'une convention avec l'association Vrigne-Meuse Loisir ; la création d'un nouveau tarif tel que :

-Option « vaisselle » **10€**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de donner suite à la proposition en créant le tarif option vaisselle à 10€ et charge le maire de modifier en ce sens le règlement de la salle.

| RESULTATS DU VOTE | |
|-------------------|----|
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Convention avec l'Association Vrigne-Meuse Loisir

Le Maire rappelle le récent changement du bureau de l'association qui propose une convention avec la commune. Il en donne lecture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'amender le projet qui lui est soumis tel que :
 1. l'accord express devra être donné par la mairie en cas d'élection,
 2. dans la limite d'un an sur deux pour la mise à disposition de la salle à la St Sylvestre,
- de charger le maire d'adapter le règlement de prêt de salle,
- de charger le maire de signer les documents en rapport.

| RESULTATS DU VOTE | |
|-------------------|----|
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Avis sur Projets – Ardenne Métropole / Programme Local de l’Habitat PLH Modifié

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes du projet PLH d’Ardenne Métropole et la délibération prise le 05/08/2020 par la commune de Vrine-Meuse.

Il donne lecture des remarques et recommandations émises par le Comité Régional de l’Habitat et de l’Hébergement.

Ainsi informé, le CONSEIL MUNICIPAL, unanime, émet un avis favorable au projet du programme Local de l’Habitat PLH présenté par Ardenne Métropole.

| RESULTATS DU VOTE | |
|-------------------|----|
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Groupements de commande 2021 - Ardenne Métropole

Après que le maire ait donné lecture de la convention "groupement de commande 2021 proposée par Ardenne Métropole, le Conseil Municipal, à la majorité des voix exprimées, se prononce favorablement sur l’adhésion aux groupements suivants :

- 5- Acquisition de matériels informatiques, logiciels, éléments de réseaux, prestations informatiques et maintenance hors garantie (5 lots)
- 6- Travaux de rénovation de la voirie
- 10- Vérification des installations électriques de bâtiments
- 14- Travaux bâtiments 2022 2025 (13 lots)

Charge le maire de signer les documents afférents.

| RESULTATS DU VOTE | |
|-------------------|----|
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Cession d’une ancienne remorque inscrite à l’inventaire communal

Après rappel des circonstances et des diverses parutions ; le maire fait constater qu’une seule offre a été reçue concernant la mise en vente de l’ancienne remorque à l’actif sous le numéro INV2004010 au compte 2182 d’une valeur brute à l’actif 2020 de 1435.20€.

Il fait état de la seule offre émanant de M Loïc CIEPLUCHA pour la somme de 250€ (deux cent cinquante euros).

Le Conseil Municipal, décide à l’unanimité :

* d’accéder à la demande de de M Loïc CIEPLUCHA ; concernant la cession de l’ancienne remorque devenue inutile aux services communaux de Vigne-Meuse. La cession est proposée à titre onéreux pour CIEPLUCHA pour la somme de 250€ (deux cent cinquante euros).

La remorque étant référencée à l'inventaire communal sous les références ci-après :

| Compte | N° Inventaire | Immobilisation | Valeur Brute en € | Valeur Nette en € (Val°Brute – Amort°) |
|--------|---------------|----------------|----------------------|---|
| 2182 | 2004010 | REMORQUE | 1 435.20 | 1 435.20 |
| | | | | 1 435.20 |

* de charger le maire de faire procéder aux écritures de régularisations de cette cession et d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget et d'encaisser le chèque au besoin.

| RESULTATS DU VOTE | |
|--------------------------|----|
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

La séance est levée à 22H12.